



Arysta LifeScience

Africa & Middle East

FICHE TECHNIQUE KALACH EXTRA 70 SG (700 g/kg de glyphosate acide)

Le KALACH EXTRA est un herbicide systémique de pré-levée constitué de glyphosate. Le KALACH EXTRA contrôle les Graminées et les Dicotylédones annuelles et pérennes en pré-levée ou pré-semis de la plupart des cultures.

NOM COMMERCIAL	KALACH EXTRA 70 SG
TYPE DE FORMULATION	SG, granulés solubles dans l'eau
NOM COMMUN DE LA M.A.	Glyphosate
NOM, FORMULE ET FAMILLE CHIMIQUE DE LA M.A.	N-(phosphonométhyl)glycine famille des dérivés de la glycine Formule chimique : C ₃ H ₈ NO ₅ P
REFERENCE CAS	[34494-03-6]
TENEUR EN MATIERE ACTIVE	Glyphosate acide..... 700 g/kg
ASPECT	Granulés solubles dans l'eau de couleur blanche à blanc cassé
DENSITE RELATIVE	0,70 +/- 0,01 à 20°C
pH	4-8
TENUE AU STOCKAGE	Le KALACH EXTRA 70 SG peut être stocké 24 mois à partir de la date de fabrication, sans risque de dépôt, de floculation ou de précipitation, à condition qu'il soit conservé dans des conditions normales (température supérieure à 0°C et inférieure à 50°C) dans son emballage d'origine intact et fermé. Le produit est susceptible de se dégrader lentement s'il est exposé aux UV.
STABILITE A LA CHALEUR (TEST SELON FAO ET METHODE CIPAC 46.1)	Après un stockage de 2 semaines, à 54°C, KALACH EXTRA 70 SG n'a pas montré de modification significative de ses propriétés physico-chimiques.



TOXICITE

Glyphosate

Orale aigue (rat) : DL₅₀ > 5 000 mg/kg

Dermale aigue (lapin) : DL₅₀ > 5 000 mg/kg

Inhalation (rat) : CL₅₀ (4 h) : 4,98 mg/L air

Classification OMS : classe III, peu dangereux en utilisation normale.

KALACH EXTRA 70 SG

Orale aigue (rat) : DL₅₀ > 2 000 mg/kg

Dermale aigue (rat) : DL₅₀ > 2 000 mg/kg

Classification OMS : classe III, produit peu dangereux.

Comme le glyphosate, le KALACH EXTRA 70 SG n'est pas mutagène, pas carcinogène, pas tératogène, pas neurotoxique et n'impacte pas la reproduction.

MODE D'ACTION

KALACH EXTRA 70 SG dont la matière active, le glyphosate, est un dérivé phosphonométhyl de l'acide aminé glycine, est un herbicide systémique non sélectif à large spectre. Il s'utilise en pré-levée des cultures et post-levée des adventices (*Cyperus rotundus*, *Launea chevalieri*, *Rottboellia cochinchinensis*, *Imperata cylindrica*...) sur cotonnier, riz, maïs, sorgho, niébé, arachide, soja, cultures maraichères, céréales, bananier, etc...

KALACH EXTRA 70 SG est non volatil, il est inactivé au contact du sol et n'a donc pas d'activité résiduelle dans celui-ci.

KALACH EXTRA 70 SG s'applique à l'aide d'un pulvérisateur à dos ou d'un appareil très bas volume de type HANDY.

UTILISATION

Le KALACH EXTRA 70 SG s'applique en pré-levée de la culture, en post-levée des adventices. Il faut éviter que le KALACH EXTRA 70 SG n'entre en contact avec la culture, au risque de la détruire.

Pulvérisation de 150 à 400 litres de bouillie par ha.

Le KALACH EXTRA 70 SG est utilisé aux doses de 1-2 kg/ha (soit 700-1 400 g de m.a/ha), selon le développement des adventices ciblées.



PHYTOTOXICITE

Pas de symptômes de phytotoxicité, même lorsque le KALACH EXTRA 70 SG est appliqué à deux fois la dose recommandée.

PREMIERS SECOURS

Consignes générales : Eloigner la personne atteinte de la zone de travail. La conduire dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie. Ne rien administrer par voie orale et ne pas tenter de faire vomir, contacter le centre anti-poison ou un médecin. Se munir si possible de l'étiquette.

En cas d'ingestion : Consulter un médecin immédiatement et lui montrer l'étiquette. Ne pas faire vomir. Si le patient est conscient, lui rincer la bouche avec de l'eau.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Nettoyer la peau sous-jacente dès que possible.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau claire ou une solution oculaire pendant au moins 10 à 15 mn, en soulevant régulièrement les paupières. Veiller à retirer toute l'eau de rinçage du visage. Consulter un spécialiste si une douleur ou une rougeur persiste.

En cas d'inhalation : Aérer au maximum le sujet. Contacter un médecin par précaution.

A l'attention du médecin : Antidote : pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes.

